

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 janvier 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni le 19 janvier 2015 à 9h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de GAY + 1 pouvoir de MAISONNEUVE), LASCAUX (1voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

19
195
195.2015.001

**REVITALISATION TERRITORIALE
PORTEURS DE PROJET**
Candidature Leader « Volcans d'Auvergne » 2014-2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne est engagé depuis fin juillet 2014 dans une démarche de concertation large pour construire le nouveau programme Leader « Volcans d'Auvergne » 2014-2020. Afin que le territoire puisse bénéficier des nouveaux fonds européens jusqu'en 2020, le Conseil régional a lancé en juillet dernier un appel à candidatures Leader qui se clôturera fin janvier 2015. Afin de bâtir ensemble ce nouveau programme à forts enjeux, trois grandes phases ont ponctué la concertation :

- une première phase de contribution écrite via un questionnaire de concertation adressé à tous les acteurs publics et privés,
- une deuxième phase via un premier atelier forum pour dégager des enjeux et des besoins prioritaires pour le territoire,
- une troisième phase via un second atelier forum pour approfondir et affiner la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'actions.

De plus, entre ces différentes phases, des RDV individuels ont été organisés avec les communautés de communes et les deux Pays (Grand-Sancy et Haut-Cantal-Dordogne) concernés par le périmètre du programme, des réunions internes avec les agents du SMPNRVA, des comités technique et de programmation Leader, et des échanges ponctuels avec des acteurs privés ont permis également d'affiner la construction du nouveau programme.

Après ces nombreuses rencontres, les acteurs ont souhaité développer une nouvelle priorité ciblée « Des hommes, un territoire : nos ressources pour l'avenir ! » autour de la valorisation et de l'optimisation de nos ressources locales : humaines, naturelles, territoriales. Fort de ses ressources naturelles exceptionnelles et surtout des hommes qui vivent et qui viennent s'y installer, notre territoire doit inévitablement s'appuyer sur ses forces vives et ses ressources pour construire son avenir. Trois axes stratégiques ont été définis se déclinant en 7 fiches actions opérationnelles :

- **Axe 1 : Mettre l'Homme au cœur du projet de territoire pour favoriser un développement responsable, inclusif et solidaire :**
 - o Fiche action 1 : Projets collectifs et solidaires
 - o Fiche action 2 : Revitalisation rurale
 - o Fiche action 3 : Culture, patrimoines
- **Axe 2 : Faire de nos ressources naturelles un moteur de développement économique innovant :**
 - o Fiche action 4 : Valorisation économique des ressources naturelles
 - o Fiche action 5 : Sobriété énergétique et croissance verte
- **Axe 3 : Valoriser notre territoire et ses spécificités, sources d'attractivité, d'ouverture et de fierté :**
 - o Fiche action 6 : Promotion
 - o Fiche action 7 : Coopération.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Une 8^{ème} fiche action « Animation, gestion » articulera l'ensemble de la stratégie élaborée afin de mettre en œuvre pendant les 6 ans le programme Leader.

Plusieurs thèmes transversaux comme l'innovation, le numérique, la jeunesse et la qualité de vie sont traités en priorité dans l'ensemble des fiches actions. En revanche, l'agriculture et la forêt ont été écartées presque en totalité du Leader car ces domaines sont largement intégrés au FEADER.

L'arbre stratégique détaillé, les fiches actions et la maquette financière sont présentés en annexes.

➤➤➤ **Il vous est proposé de :**

- > **Valider la candidature (stratégie et plan d'actions) Leader 2014-2020 (pour faire suite à la délégation octroyée par le comité syndical du Parc)**
- > **Autoriser le Président du GAL Volcans d'Auvergne à signer tout document relatif au dépôt de la nouvelle candidature Leader auprès de la Région Auvergne.**

DELIBERATION

Le Bureau valide la candidature (stratégie et plan d'actions) Leader 2014-2020 et autorise le Président du GAL Volcans d'Auvergne à signer tout document relatif au dépôt de la nouvelle candidature Leader auprès de la Région Auvergne.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

28 JAN. 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 28 JAN. 2015
et de sa publication le

- 2 FEV. 2015

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 janvier 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDÈS

R. 